



CONCOURS JURIDIQUE 2025

CATÉGORIE: ARTICLE JURIDIQUE

La Fondation du Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2025 destiné aux auteur.e.s d'un *Article juridique* et dont les règles sont les suivantes:

1. DESCRIPTION

Le présent concours vise à récompenser des auteur.e.s ou coauteur.e.s d'articles juridiques. Les articles peuvent être écrits en français ou en anglais et doivent traiter d'un sujet de nature juridique.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur.e (ou au moins l'un des coauteur.e.s) doit appartenir à l'une des catégories suivantes:

- Membre du Barreau du Québec
- Membre de la Chambre des notaires du Québec
- Membre de la magistrature
- Membre du corps professoral d'une université
- Étudiant.e inscrit.e dans une faculté de droit, en droit notarial ou à l'École du Barreau du Québec

L'article juridique doit avoir été **publié dans les deux (2) ans** précédant le dépôt de candidature. La date de publication de l'article fera foi de la période accordée pour être admissible.

Sont exclus du présent concours :

- Un article portant strictement sur le droit étranger.
- Un article produit à la demande de la Fondation.

3. PRIX

Un prix de **4 000 \$** sera décerné à l'auteur.e (ou aux coauteur.e.s) de l'article primé par le comité d'évaluation.

Ce comité peut également recommander de partager le prix entre deux articles distincts si leur qualité et pertinence le justifient ou d'attribuer une mention honorable à un article non lauréat.

4. PROCÉDURE

Pour faciliter le travail des membres du comité d'évaluation, l'auteur.e (ou les coauteur.e.s) doit soumettre son article en :

1. Remplissant le formulaire de candidature en ligne.
2. Envoyant six (6) exemplaires de l'article, tel qu'il a été publié, en format papier à la **Fondation du Barreau du Québec** à l'adresse suivante:

Fondation du Barreau du Québec
445 boul. Saint-Laurent, Bureau 400,
Montréal (Québec), H2Y 3T8

3. Envoyant un (1) exemplaire de l'article, tel qu'il a été publié, en format PDF à la Fondation du Barreau du Québec, par courriel à concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca.

L'article doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur.e (ou des coauteur.e.s), la date d'impression ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

Prendre note que les exemplaires des articles transmis à la Fondation dans le cadre du concours **ne seront pas retournés aux auteur.e.s** qui ont déposé leur candidature.

Les lettres d'appui adressées aux membres du comité d'évaluation ne sont pas prises en compte.

5. COMITÉ D'ÉVALUATION

Les articles soumis sont évalués par un comité d'évaluation. Les membres de ce comité sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Ni les membres du comité ni les administrateur.trice.s de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature pour le concours juridique.

6. SÉLECTION

Le comité évalue les articles en fonction des critères suivants:

- Intérêt du sujet
- Profondeur et rigueur de l'analyse
- Apport critique
- Qualité et portée de la synthèse
- Originalité et contribution durable à la doctrine juridique
- Qualité et originalité du style
- Clarté et rigueur de la langue

La Fondation ne déclare de lauréat.e que lorsque la qualité des articles le justifie.

7. PUBLICITÉ

La Fondation utilise tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, Infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles.

Elle fait également la promotion des articles primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable devront faire la promotion du prix obtenu dans leurs réseaux respectifs selon les modalités prévues par la Fondation.

8. DIFFUSION

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable s'engagent à présenter leur article lors d'une activité ou une formation organisée par la Fondation ou l'un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L'article doit être soumis au plus tard le **19 mai 2025 à 23 h 59**. Une décision sera rendue à l'automne 2025.

POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca



CONCOURS JURIDIQUE 2025

CATÉGORIE: MONOGRAPHIE

La Fondation du Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2025 destiné aux auteur.e.s d'une *Monographie* et dont les règles sont les suivantes:

1. DESCRIPTION

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'une « monographie », écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, traitant d'un sujet de nature juridique.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur.e (ou au moins l'un des coauteur.e.s) doit appartenir à l'une des catégories suivantes:

- Membre du Barreau du Québec
- Membre de la Chambre des notaires du Québec
- Membre de la magistrature
- Membre du corps professoral d'une université
- Professeur.e au sein d'une université
- Étudiant.e inscrit.e dans une faculté de droit, en droit notarial ou à l'École du Barreau du Québec.

La monographie doit avoir été **publiée dans les quatre (4) ans** précédant le dépôt de candidature. La date de publication de la monographie fera foi de la période accordée pour être admissible.

Sont exclus:

- Les ouvrages portant exclusivement sur le droit étranger.
- Les ouvrages rédigés à la demande de la Fondation.
- Les ouvrages collectifs.
- Les ouvrages déjà primés dans une autre catégorie.

3. PRIX

Un prix de **6 000 \$** sera décerné à l'auteur.e (ou aux coauteur.e.s) de l'ouvrage primé par le comité d'évaluation.

Ce comité peut également recommander de partager le prix entre deux ouvrages si leur qualité et pertinence le justifient ou d'attribuer une mention honorable à un ouvrage non lauréat.

4. PROCÉDURE

Pour faciliter le travail des membres du comité d'évaluation, l'auteur.e (ou les coauteur.e.s) doit soumettre son ouvrage en :

1. Remplissant le formulaire de candidature en ligne.
2. Envoyant six (6) exemplaires de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, en format papier à la **Fondation du Barreau du Québec** à l'adresse suivante:

Fondation du Barreau du Québec
445 boul. Saint-Laurent, Bureau 400,
Montréal (Québec), H2Y 3T8

3. Envoyant un (1) exemplaire de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, en format PDF à la Fondation du Barreau du Québec, par courriel à concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca.

L'ouvrage doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur.e (ou des coauteur.e.s), la date d'impression ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

Prendre note que les exemplaires des monographies transmis à la Fondation dans le cadre du concours **ne seront pas retournés aux auteur.e.s** qui ont déposé leur candidature.

Les lettres d'appui adressées aux membres du comité d'évaluation ne sont pas prises en compte.

5. COMITÉ D'ÉVALUATION

Les ouvrages soumis sont évalués par un comité d'évaluation. Les membres de ce comité sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Le comité d'évaluation se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique de l'année en cours ou d'une année subséquente.

Ni les membres du comité ni les administrateur.trice.s de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature pour le concours juridique.

6. SÉLECTION

Le comité évalue les ouvrages en fonction des critères suivants:

- Intérêt du sujet
- Profondeur et rigueur de l'analyse
- Apport critique
- Qualité et portée de la synthèse
- Originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique
- Qualité et originalité du style
- Clarté et rigueur de la langue

La Fondation ne déclare de lauréat.e que lorsque la qualité des ouvrages le justifie.

7. PUBLICITÉ

La Fondation utilise tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, Infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles.

Elle fait également la promotion des ouvrages primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable devront faire la promotion du prix obtenu dans leurs réseaux respectifs selon les modalités prévues par la Fondation.

POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca



CONCOURS JURIDIQUE 2025

CATÉGORIE: MONOGRAPHIE

8. DIFFUSION

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable s'engagent à présenter leur ouvrage lors d'une activité ou une formation organisée par la Fondation ou l'un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L'ouvrage doit être soumis au plus tard le **19 mai 2025 à 23 h 59**. Une décision sera rendue à l'automne 2025.

POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca



CONCOURS JURIDIQUE 2025

CATÉGORIE: TRAITÉ

La Fondation du Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer la tenue du Concours juridique 2025 destiné aux auteur.e.s d'un **Traité** et dont les règles sont les suivantes:

1. DESCRIPTION

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un « traité », écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, traitant d'un sujet de nature juridique.

2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur.e (ou au moins l'un des coauteur.e.s) doit appartenir à l'une des catégories suivantes:

- Membre du Barreau du Québec
- Membre de la Chambre des notaires du Québec
- Membre de la magistrature
- Membre du corps professoral d'une université
- Étudiant.e inscrit.e dans une faculté de droit, en droit notarial ou à l'École du Barreau du Québec.

Le traité doit avoir été **publié dans les quatre (4) ans** précédant le dépôt de candidature. La date de publication du traité fera foi de la période accordée pour être admissible.

Sont exclus:

- Les ouvrages portant exclusivement sur le droit étranger.
- Les ouvrages rédigés à la demande de la Fondation.
- Les ouvrages collectifs.
- Les ouvrages déjà primés dans une autre catégorie.

3. PRIX

Un prix de **8 000 \$** sera décerné à l'auteur.e (ou aux coauteur.e.s) de l'ouvrage primé par le comité d'évaluation.

Ce comité peut également recommander de partager le prix entre deux ouvrages si leur qualité et pertinence le justifient ou d'attribuer une mention honorable à un ouvrage non lauréat.

4. PROCÉDURE

Pour faciliter le travail des membres du comité d'évaluation, l'auteur.e (ou les coauteur.e.s) doit soumettre son ouvrage en:

1. Remplissant le formulaire de candidature en ligne.
2. Envoyant six (6) exemplaires de l'ouvrage, tel qu'il a été publié, en format papier à la **Fondation du Barreau du Québec** à l'adresse suivante:

Fondation du Barreau du Québec
445 boul. Saint-Laurent, Bureau 400,
Montréal (Québec), H2Y 3T8

3. Envoyant un (1) exemplaire de l'ouvrage tel qu'il a été publié, en format PDF à la Fondation du Barreau du Québec, par courriel à concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca.

L'ouvrage doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur.e (ou des coauteur.e.s), la date d'impression ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

Prendre note que les exemplaires des traités transmis à la Fondation dans le cadre du concours **ne seront pas retournés aux auteur.e.s** qui ont déposé leur candidature.

Les lettres d'appui adressées aux membres du comité d'évaluation ne sont pas prises en compte.

5. COMITÉ D'ÉVALUATION

Les ouvrages soumis sont évalués par un comité d'évaluation. Les membres de ce comité sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Le comité d'évaluation se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique de l'année en cours ou d'une année subséquente.

Ni les membres du comité ni les administrateur.trice.s de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature pour le concours juridique.

6. SÉLECTION

Le comité évalue les ouvrages en fonction des critères suivants:

- Intérêt du sujet
- Profondeur et rigueur de l'analyse
- Apport critique
- Qualité et portée de la synthèse
- Originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique
- Qualité et originalité du style
- Clarté et rigueur de la langue

La Fondation ne déclare de lauréat.e que lorsque la qualité des ouvrages le justifie.

7. PUBLICITÉ

La Fondation utilise tous les moyens de communication à sa disposition (site Web, Infolettre et réseaux sociaux) pour diffuser les informations relatives au concours et à ses règles.

Elle fait également la promotion des ouvrages primés et ceux qui ont reçu une mention honorable.

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable devront également faire la promotion du prix obtenu dans leurs réseaux respectifs selon les modalités prévues par la Fondation.

POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca



CONCOURS JURIDIQUE 2025

CATÉGORIE: TRAITÉ

8. DIFFUSION

Les lauréat.e.s ainsi que les auteur.e.s ayant fait l'objet d'une mention honorable s'engagent à présenter leur ouvrage lors d'une activité ou une formation organisée par la Fondation ou l'un de ses partenaires.

9. DATE DE CLÔTURE

L'ouvrage doit être soumis au plus tard le **19 mai 2025 à 23 h 59**. Une décision sera rendue à l'automne 2025.

POUR PLUS D'INFORMATION

Tél. : 514 954-7097 • Téléc. : 514 954-3449
445, boul. Saint-Laurent, Bureau 400, Mtl, QC, H2Y 3T8
www.fondationdubarreau.qc.ca
concoursjuridique@fondationdubarreau.qc.ca